



**Démarche de
prévention des risques
professionnels**



Démarche de prévention des risques professionnels

1

- Préparer la démarche de prévention

2

- Evaluer les risques (identifier et classer)

3

- Elaborer un programme d'actions

4

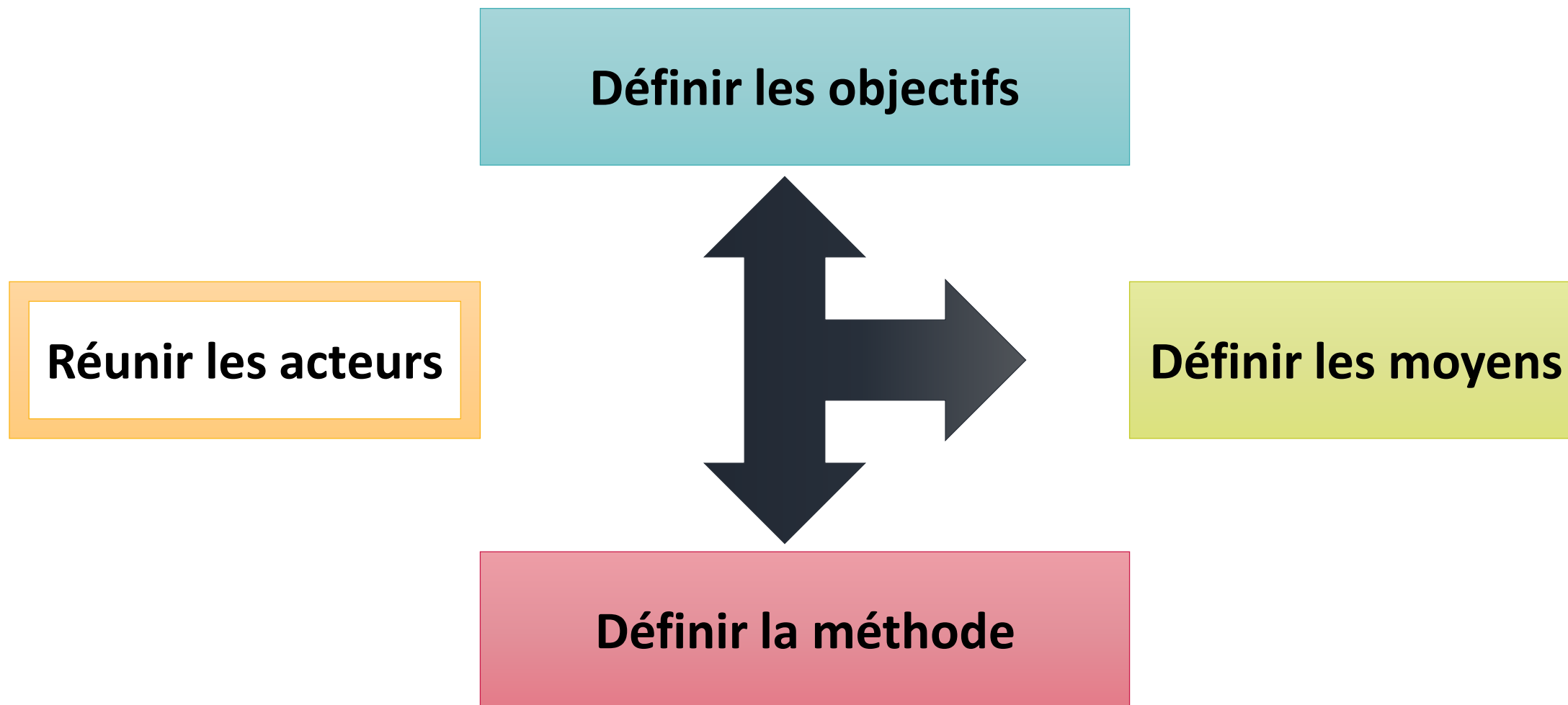
- Mettre en œuvre les actions

5

- Evaluer la démarche de prévention

Démarche de prévention des risques professionnels

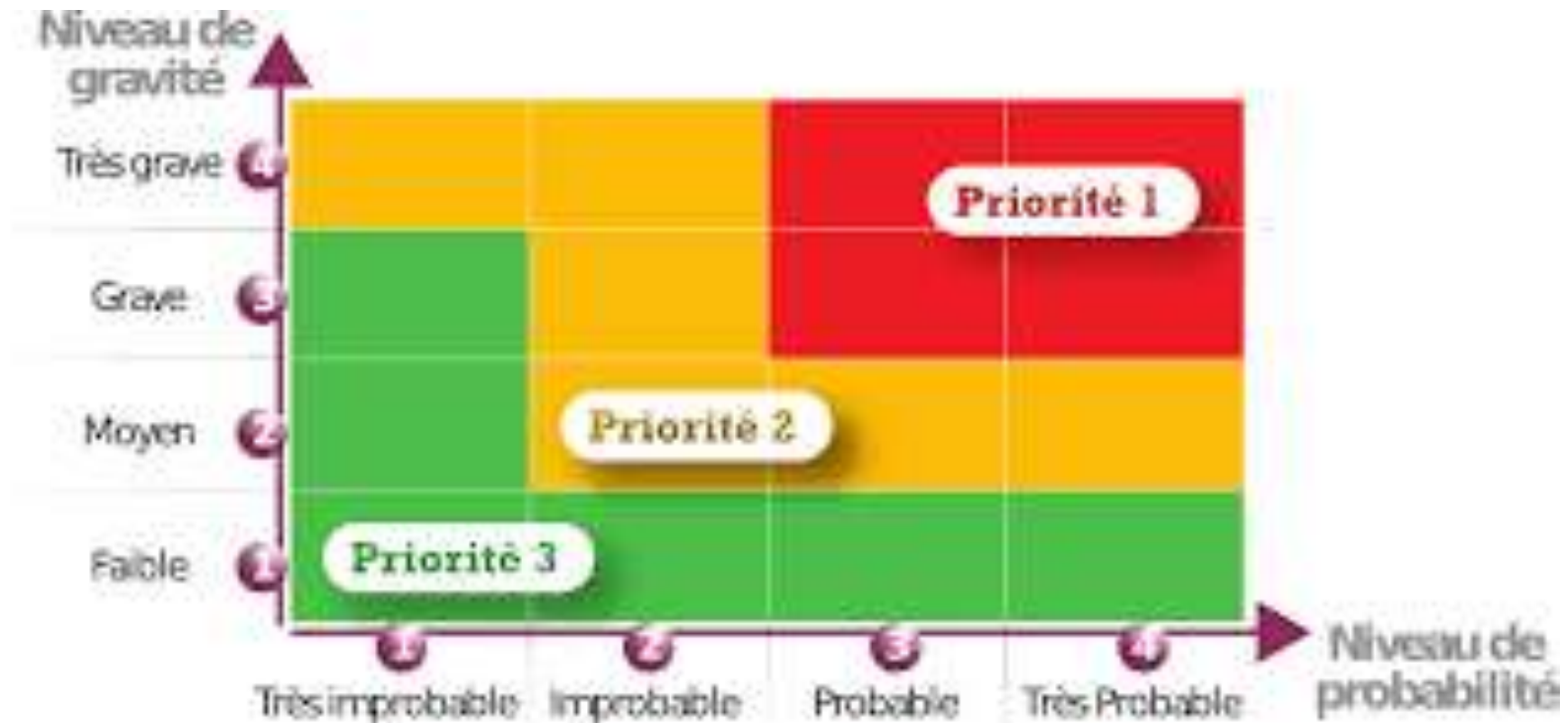
Etape 1 : Préparer la démarche de prévention



Démarche de prévention des risques professionnels

Etape 2 : Evaluer les risques

L'évaluation des risques consiste à **identifier** et **classer** les risques.



Démarche de prévention des risques professionnels

Etape 3 : Elaborer un plan d'actions

Ce programme d'actions est défini à la fois par **poste ou activité** de travail mais également d'une façon plus globale sous la forme d'une **politique générale** de prévention dans l'entreprise en permettant la cohérence de l'ensemble des actions.

Exemple de programme d'actions

- Amélioration des conditions de travail : températures des locaux, aération/ventilation, éclairage, exposition au bruit, rythmes et horaires de travail, etc.
- Réductions des manutentions manuelles.
- Mise en place de protection collective des salariés.
- Mise en place d'équipements de protection individuelle.
- Vérifications périodiques des installations électriques, limitation de l'exposition ou remplacement des produits dangereux.
- Optimisation de l'organisation des déplacements et de la circulation au sein de l'entreprise.



Démarche de prévention des risques professionnels

Etape 4 : Mettre en œuvre les actions

Cette mise en œuvre implique de désigner une personne chargée du suivi et garante du déroulement des actions. Elle nécessite également l'utilisation d'outils de pilotage permettant d'ajuster les choix, de contrôler l'efficacité des mesures et de respecter les délais.



Démarche de prévention des risques professionnels

Etape 5 : Evaluer la démarche de prévention

Cette phase dynamique permet de dresser un **bilan périodique** des actions et ainsi **d'apporter des corrections au programme d'actions**. Ces cinq étapes ne dispensent pas l'entreprise de mises en œuvre immédiates de mesures de prévention.

